L'acquisition de la nationalité Française

Par **kamil**, le **12/12/2006** à **23:34**

Bonjour!!
j'ai une question concernant l'acquisition de la nationalité française :
j'ai une amie algérienne qui 22 née en Algérie, elle veut acquérir la double nationalité c'est à dire la Française + l'algérienne,
donc normalement elle était censé l'acquérir une année avant la majorité si je ne me trompe pas.
est ce que la loi française régit ce cas ou bien une dérogation est annoncée dans ce sens??
je vous remercie

Par **coyotte**, le **13/12/2006** à **09:41**

tu acquière la nationalité français à ta majorité si tu es né en France. Si tu es de nationalité étrangère ,tu doit remplir certaines conditions, notamment avoir vécu un certain temps sur le territoire, avoir assimilé la langue...
il faut que tu t'adresse au tribunal d'instance pour retirer un dossier à compléter.
Si tu es né à l'étranger, il faut faire des démarches particulières.

Par **AZiz**, le **13/12/2006** à **12:06**

on ne peut pas avoir la nationalité algerienne et francaise...

Par **Stéphanie_C**, le **13/12/2006** à **12:50**

Pour compléter ce que dit coyotte, il s'agit du tribunal d'instance du ressort du domicile de ton amie, service de la nationalité. Parfois ce service se trouve au tribunal de grande instance par délégation.

Par **coyotte**, le **13/12/2006** à **20:04**

[quote="AZiz":29y93ogy]on ne peut pas avoir la nationalité algerienne et

francaise...[/quote:29y93ogy]

Si s'est possible mais il faut remplir certaines conditions, si est d'origine étrangère à l'origine.

Par **kamil**, le **14/12/2006** à **12:45**

merci pour vos réponses ,mais elle est en Algérie donc elle ne peut pas passer une période en France, pourrais-je savoir la durée de résidence en France?? merci

Par **Stéphanie_C**, le **14/12/2006** à **18:18**

[quote="kamil":3r0r5uou]merci pour vos réponses ,mais elle est en Algérie donc elle ne peut pas passer une période en France, pourrais-je savoir la durée de résidence en France?? merci[/quote:3r0r5uou]
Je pense que tu devrais demander au greffe, ils sauront te répondre pile car là je n'ai pas la réponse, et ça relève de la pratique des greffes en matière de nationalité. Ils sont là pour ça.

Par **coyotte**, le **15/12/2006** à **10:19**

il faut avoir vécu 5 ans de façon continue en France parfois . Donc la preuve peut être les certificat de scolarité ou des fiches de paye.

je sais car j'ai fais les démarches et j'ai obtenue la double nationalité.

Par **kamil**, le **15/12/2006** à **12:25**

merci pour vos réponses et dans le cas échéant??

Par **suzana**, le **05/01/2007** à **22:33**

Je rejoins la position de Coyotte, il faut en effet prouver que tu es et vit en France depuis au moins cinq ans, avec des justificatifs comme l'a précisé Coyotte.
Par contre (vecu perso lol) même si tu es né en france tu ne reçois pas la nationalité française comme ça automatiquement! J'ai du en faire la démarche, et passer devant un juge qui me demandait "pourquoi voulez vous aquérir la nationalité française?" Image not found or type unknown :shock: , honnêtement j'ai été un peu vexé

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:(

Image not found or type unknown mince alors je suis née ici, je ne vais dans mon pays d'origine que rarement pour les vacances! en bref je m'implique à fond dans mon pays qui est la France finalement, et t'as :twisted: :twisted: :twisted:

une morue qui te pose ce genre de question bateau: la rage!!!!! Image not found or type unknown Image not found or type unknown :)

Mais pour en revenir au sujet d'origine Image not found or type unknown si ton amie ne vit pas "concrètement" en france, il faut bien qu'elle ai une adresse, enfin tu vois quoi, ca va être dure d'obtenir la double nationalité comme ça... mais bon COURAGE! (par ailleurs, l'administration est super galère...)

Par **Stéphanie_C**, le **06/01/2007** à **00:39**

Ca doit être le juge au TI en charge du service de la nationalité.
Il faut aussi comprendre la démarche : certes cela peut te sembler "vexant", mais le juge a besoin d'apprécier ta bonne foi et tes démarches pour acquérir cette nationalité.
N'oublie pas qu'il y en a beaucoup d'autres qui cherchent à acquérir cette nationalité pour des raisons beaucoup moins louables que les tiennes, et que la justice est obligée de filtrer pour cela. Cela explique l'audience et les questions. Il ne faut pas se sentir personnellement visée, mais juste se dire que le juge cherche a apprécier tes intentions, sinon ce serait trop facile pour tout le monde et ce serait le bordel !

Par **Camille**, le **06/01/2007** à **13:36**

Bjr,
Oui, et puis...
[quote="suzana":3qvipdpc] :twisted: :twisted: :twisted:

et t'as une morue qui te pose ce genre de question bateau: la rage!!!!! Image not found or type unknown Image not found or type unknown

[/quote:3qvipdpc]
Normal, c'est bien en bateau qu'on pêche la morue, non ?
:arrow: :arrow: :arrow: :arrow:

Bon, d'accord, je Image not found or type unknown Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Par **suzana**, le **06/01/2007** à **14:52**

coucou,
Stéphanie: oui je comprend bien que c'est nécessaire de "filtrer" comme tu dis, car en effet,

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

ça engendrai pas mal de bordel, c'est sur le moment que ça ne m'avais pas trop fais plaisir, car je l'ai prit personnellement, je me suis dis "elle ma demande ça a moi lol, pourquoi?"...enfin bref le principal c'est que je l'ai obtenue, et que je n'ai aucune mauvaise

:wink:

intention bien au contraire Image not found or type unknown

:lol: :)

Camille: mdr pas mal Image not found or type unknown, oui c'est ça d'habiter pas loin de l'ocean atlantique Image not found or type unkno

:wink:

le vocabulaire suit! Image not found or type unknown

Par **Stéphanie_C**, le **06/01/2007** à **17:56**

Oui c'est sûr.
Je ne doute pas que tu es intimement convaincue que tu méritais d'avoir la nationalité française, le problème étant que le juge ne peut pas l'être à ta place, et surtout pas pour toutes les personnes qui défilent en audience sur l'année !
Je ne sais pas si tu imagines... les gens croivent qu'ils sont le seul dossier de la juridiction alors qu'on traite des milliers de dossiers pour certains services. Et comme on ne peut pas croire tout le monde sur parole au téléphone, c'est vrai qu'il y a un protocole, parfois un peu con je suis d'accord, surtout pour des personnes où finalement ça coule de source, mais comme ce n'est pas toujours le cas..

Par **suzana**, le **09/01/2007** à **21:26**

:)

Je me permet de remettre mon grain de sel dans ta réponse Stéphanie Image not found or type unknown, je sais bien que tu as raison dans ce que tu dis, par rapport au fait que je ne suis pas la seule, que tout le monde n'a pas les mêmes motifs que moi pr l'aquisition de la nationalité Fr...
Mais j'insiste sur le fait que s'était vraiment sur le moment que l'incompréhension m'envahissait, à présent je n'ai plus la rage (comme je l'avais dis dans le message précédent, d'ailleurs je parlais également au passé) et je ne remet pas en cause la procédure car je suis

:lol:

très mal placée pour le faire Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés